



Assurances

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE

L'engagement de LA LUXEMBOURGEOISE envers le monde sportif n'est plus à démontrer. À travers ses partenariats, LA LUXEMBOURGEOISE contribue au développement et à l'essor de nombreuses fédérations, telle la Fédération Luxembourgeoise de Basketball (FLBB). L'action sportive reflète des valeurs positives auxquelles LA LUXEMBOURGEOISE adhère.

Esprit d'équipe, travail, assiduité, volonté de réussir et fair-play.
Ce sont également ces qualités qui constituent le défi quotidien des hommes et des femmes se trouvant au service de LA LUXEMBOURGEOISE.

ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 24 AVRIL 2008

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE
Société Anonyme d'Assurances

Siège social: L-1118 Luxembourg 10, rue Aldringen

R.C.S. Luxembourg: B 31 036





CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidents honoraires:

- **M. Robert HENTGEN**, président de LA LUXEMBOURGEOISE S.A., résidant à Bridel;
 - **M. Gabriel DEIBENER**, administrateur de LA LUXEMBOURGEOISE S.A., résidant à Clemency.
-
- **M. Pit HENTGEN**, président, directeur général de LA LUXEMBOURGEOISE, résidant à Roedgen;
 - **M. Jean-Claude FINCK**, vice-président, président du comité de direction de la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, résidant à Foetz;
 - **M. Gilbert ERNST**, directeur de la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, résidant à Luxembourg;
 - **M. Jean HABAY**, directeur de LA LUXEMBOURGEOISE-VIE, résidant à Sterpenich;
 - **M. Jean-Paul KRAUS**, directeur de la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, résidant à Bertrange;
 - **M. François PAULY**, administrateur de LA LUXEMBOURGEOISE S.A., résidant à Luxembourg;
 - **M. Edmond SCHUMACHER**, vice-président de LA LUXEMBOURGEOISE S.A., résidant à Luxembourg.



DIRECTION

- *M. Pit HENTGEN*, directeur général, résidant à Roedgen;
- *M. Jean HABAY*, directeur, résidant à Sterpenich;
- *Mme Manuela MANGON-ZANIER*, directeur adjoint, résidant à Buerden.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux prescriptions légales et à nos statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte des activités de notre Société au cours de l'exercice écoulé, et de soumettre à votre approbation le bilan et le compte de profits et pertes avec annexes, ainsi que nos propositions d'affectation et de répartition du bénéfice.

Au 31 décembre 2007, le montant total des primes brutes comptabilisées s'élève à EUR 88.924.447,42 contre EUR 86.243.449,18 en 2006, soit une augmentation de 3,1%.

L'encaissement en assurance individuelle régresse légèrement, la production d'assurance-décès s'étant ralentie.

En assurance groupe, la progression est restée solide et proche des 10%.

La sinistralité décès s'est révélée très favorable courant 2007. Le niveau des rachats est resté globalement stable.

A la clôture de l'exercice, les provisions techniques totales se sont élevées à EUR 516.668.694,73 contre EUR 473.786.336,96 fin 2006.

En raison d'importants investissements en projets informatiques, le taux d'augmentation des frais généraux a été plus élevé que celui de l'exercice précédent.

Dans un contexte de marchés financiers plus difficiles, l'allocation tactique de nos placements a été réajustée et certaines positions, susceptibles d'être frappées plus lourdement par les conséquences de la crise du 'subprime', ont été sorties du portefeuille.

En ce qui concerne les risques liés aux divers instruments financiers, qui ne renferment aucun produit dérivé, une attention plus particulière est portée sur:

- le risque de taux, qui est principalement géré par le biais de la durée du portefeuille obligataire, qui tient compte également de celle des passifs techniques ainsi couverts; par ailleurs des stress tests sont faits systématiquement
- le risque de crédit, qui est limité autant que possible par le recours à des titres obligataires d'émetteurs largement diversifiés et de haute qualité; ainsi plus de 98% des émetteurs en portefeuille ont un rating au moins égal à AA et aucun n'a de rating inférieur à A
- le risque de prix, qui est minimisé à travers d'une part un important recours à des fonds d'investissement variés tant en ce qui concerne les politiques d'investissement que les gestionnaires impliqués, et d'autre part une approche très sélective quant aux positions d'actions individuelles
- le risque de change, qui est négligeable dans la mesure où moins de 3% des actifs sont libellés en devises autres que l'euro.

En décembre notre Société a pris une participation de 50% dans la société Am Bann 3-5, propriétaire du terrain, situé rue Jean Fischbach à Leudelange, sur lequel le groupe La Luxembourgeoise fait construire son futur siège social, dont l'achèvement est prévu courant 2011.



Tout en étant conscients que nos résultats dépendent fondamentalement des imprévus propres à l'assurance et des risques liés à l'évolution des marchés financiers, nous sommes confiants pour l'exercice 2008.

Nous tenons à remercier la direction, le personnel et les agents du dévouement et du zèle qu'ils ont apportés à l'exécution de leurs tâches.

Affectation du résultat

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à EUR 16.103.745,50 contre EUR 11.309.215,35 en 2006. Le report de l'exercice précédent est de EUR 8.297,04. Nous vous proposons de répartir le solde disponible de EUR 16.112.042,54 comme suit:

Dividende brut aux actionnaires	EUR 5.100.000,00
Attribution à la réserve impôt fortune	EUR 2.676.000,00
Attribution aux réserves libres	EUR 8.330.000,00
Report à nouveau	EUR 6.042,54

Si vous approuvez le bilan et le compte de profits et pertes de même que la répartition proposée, il sera distribué un dividende brut de EUR 1.700 par action.

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous prions de vous prononcer sur la décharge à donner aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2007.

Luxembourg, le 20 mars 2008
Le Conseil d'Administration



RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES

Aux actionnaires de
LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances, Luxembourg

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 avril 2007 nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances, comprenant le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives aux comptes annuels.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Réviseur d'Entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.



Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'Entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le Réviseur d'Entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances au 31 décembre 2007, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 28 mars 2008

ERNST & YOUNG
Société Anonyme
Réviseur d'entreprises

Jean-Marie GISCHER

BILAN AU 31 DECEMBRE 2007 (en EUROS)

ACTIF	2007	2006
Placements (Note 3D)	585.346.591,34	526.537.428,90
Terrains et constructions (Notes 2A, 3A)	3.387.251,07	3.473.459,47
Placements dans des entreprises liées et participations	4.333.875,00	0,00
Parts dans des entreprises liées (Notes 2C, 3B)	4.333.875,00	0,00
Autres placements financiers (Notes 2D, 3C)	577.625.465,27	523.063.969,43
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	87.925.816,30	92.159.804,27
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	426.427.591,92	356.211.482,46
Prêts sur polices vie	514.393,26	538.512,09
Dépôts auprès des établissements de crédit	62.757.663,79	74.154.170,61
Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-Vie dont le risque est supporté par eux (Note 2E)	22.898.787,08	20.960.301,12
Part des réassureurs dans la provision d'assurance-Vie	3.025.423,43	3.282.704,26
Créances (Notes 2F, 3E)	2.484.814,01	1.935.408,73
Créances nées d'opérations d'assurance directe sur:	2.374.704,03	1.877.522,62
les preneurs d'assurance	1.439.841,59	1.262.405,27
les intermédiaires d'assurance	934.862,44	615.117,35
Autres créances	110.109,98	57.886,11
Autres éléments d'actif	1.620.589,14	1.473.074,52
Actifs corporels et stocks (Note 2A)	9.524,29	11.685,71
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1.611.064,85	1.461.388,81
Comptes de régularisation	9.117.924,42	8.812.580,00
Intérêts et loyers acquis non échus	9.117.924,42	8.812.580,00
Total de l'actif	624.494.129,42	563.001.497,53

PASSIF		2007	2006
Capitaux propres		88.382.278,32	74.662.723,46
Capital souscrit (Note 3F)	25.000.000,00		25.000.000,00
Réserves	36.111.679,94		29.305.679,94
Réserve légale	2.500.000,00		2.500.000,00
Autres réserves (Note 3G)	33.611.679,94		26.805.679,94
Résultats reportés	8.297,04		5.081,69
Résultat de l'exercice	16.103.745,50		11.309.215,35
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves (Note 3H)	11.158.555,84		9.042.746,48
Provision d'assurance-Vie (Note 2H)		493.769.907,65	452.826.035,84
Provisions techniques relatives à l'assurance-Vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance (Note 2I)		22.898.787,08	20.960.301,12
Provisions pour autres risques et charges (Note 2J)		9.337.170,06	5.515.778,15
Provisions pour pensions et obligations similaires	111.870,06		114.678,15
Provisions pour impôts	9.192.300,00		5.370.100,00
Autres provisions	33.000,00		31.000,00
Dépôts reçus des réassureurs		3.025.368,49	3.282.428,70
Dettes (Note 3I)		6.835.617,82	5.754.230,26
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2.629.711,73		2.458.192,41
Dettes nées d'opérations de réassurance	2.520.635,20		2.215.131,59
Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	1.685.270,89		1.080.906,26
Comptes de régularisation		245.000,00	0,00
Total du passif		624.494.129,42	563.001.497,53

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2007 (en EUROS)

COMPTE TECHNIQUE	2007	2006
Primes acquises, nettes de réassurance	81.541.992,93	79.444.841,89
Primes brutes émises (Notes 4A, 4B)	88.924.447,42	86.243.449,18
Primes cédées aux réassureurs	- 7.382.454,49	- 6.798.607,29
Produits des placements	33.230.549,54	32.267.537,89
Produits des autres placements	24.907.087,16	21.794.218,58
Produits provenant des terrains et constructions	637.472,31	746.535,11
Produits provenant d'autres placements	24.269.614,85	21.047.683,47
Profits provenant de la réalisation de placements	8.323.462,38	10.473.319,31
Plus-values non réalisées sur placements (Note 2E)	501.118,50	1.314.518,20
Autres produits techniques, nets de réassurance	397.670,36	29.547,74
Charge des sinistres, nette de réassurance	- 32.629.580,86	- 32.610.898,43
Montants payés		
Montants bruts	- 34.807.626,93	- 35.193.170,31
Part des réassureurs	2.178.046,07	2.582.271,88
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance	- 42.383.830,43	- 45.300.220,50
Provision d'assurance Vie		
Montant brut	- 42.126.549,60	- 45.591.780,03
Part des réassureurs	- 257.280,83	291.559,53
Participations aux bénéficiaires et ristournes, nettes de réassurance	- 3.212.395,20	- 1.348.767,65
Frais d'exploitation nets	- 5.761.113,34	- 6.273.461,21
Frais d'acquisition (Note 2G)	- 5.091.653,37	- 5.069.777,25
Frais d'administration	- 4.195.744,59	- 3.666.524,31
Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéficiaires	3.526.284,62	2.462.840,35
Charges des placements	- 7.157.502,24	- 6.333.598,15
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	- 3.923.963,43	- 5.745.639,09
Corrections de valeurs sur placements	- 1.744.034,92	- 481.450,52
Pertes provenant de la réalisation des placements	- 1.489.503,89	- 106.508,54
Moins-values non réalisées sur placements (Note 2E)	- 288.497,11	-39.064,43
Autres charges techniques, nettes de réassurance	- 15.135,13	- 147,77
Produits des placements alloués transférés au compte non technique (Note 2K)	- 9.591.536,09	- 12.805.518,31
Résultat du compte technique de l'assurance Vie	14.631.740,93	8.344.769,27

COMPTE NON TECHNIQUE	2007	2006
Résultat du compte technique de l'assurance Vie	14.631.740,93	8.344.769,27
Produits des placements alloués transférés du compte technique (Note 2K)	9.591.536,09	12.805.518,31
Autres produits	15.977,18	30.053,74
Autres charges y compris les corrections de valeur	- 112.845,08	- 362.845,98
Dotations aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves	- 3.146.291,79	- 7.174.053,94
Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec une quote-part de réserves	1.030.482,43	1.895.538,41
Impôts sur les résultats provenant des activités ordinaires	- 5.906.854,26	- 4.297.395,61
Résultat provenant des opérations ordinaires après impôts	16.103.745,50	11.241.584,20
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent	0.00	67.631,15
Résultat de l'exercice	16.103.745,50	11.309.215,35



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2007

Note 1. Généralités

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances a été constituée le 25 juillet 1989 par LA LUXEMBOURGEOISE S.A. et la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, actionnaires à concurrence de 60% respectivement 40%.

Elle a pour objet de faire toutes opérations d'assurances, de coassurances et de réassurances, généralement quelconques dans la branche Vie, tant dans le Grand-Duché qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières et autres se rapportant directement à l'objet social ou qui sont de nature à en promouvoir et à en faciliter la réalisation.

Elle continue les activités d'assurance Vie de LA LUXEMBOURGEOISE S.A., créée le 29 février 1920 comme première compagnie d'assurances luxembourgeoise, ainsi que de l'ancienne Caisse d'Assurances de la BCEE. Elle n'a pas de succursale.



Note 2. Principales règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été préparés en conformité avec la loi du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis dans le secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg. A noter que la Société est incluse dans les comptes consolidés établis par LA LUXEMBOURGEOISE S.A., 10, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

2A. Actifs corporels

Les actifs corporels sont comptabilisés au prix d'acquisition ou au coût de revient, diminué de corrections de valeur calculées sur la base de la durée d'utilisation probable.

Les méthodes et taux d'amortissement appliqués sont:

Elément	Méthode	Taux
Constructions	linéaire	2 - 10 %
Matériel	linéaire	20 - 25 %
Mobilier	linéaire	10 %

2B. Conversion des devises

Les postes de l'actif et du passif libellés dans une devise autre que l'euro (EUR) sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les différences de change résultant de cette conversion sont enregistrées dans le résultat de l'exercice.

Les revenus et charges libellés en devises sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la date de leur comptabilisation.





2C. Placements dans des entreprises liées et participations

A la clôture de l'exercice, la valeur comptable de chaque élément de cette rubrique est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable et qu'il apparaît que la dépréciation revêt un caractère durable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2D. Autres placements financiers

A la clôture de l'exercice, la valeur comptable de chaque élément de cette rubrique est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée. Si l'évaluation est supérieure au prix d'acquisition, les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

Dans le cas des obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe, un écart positif entre le coût d'acquisition et le prix de remboursement est directement pris en charge au compte de profits et pertes, tandis qu'un écart négatif n'est pas acté en revenu avant l'échéance.

Une reprise de correction de valeur n'est pas effectuée lorsqu'une plus-value est observée sur les titres qui avaient fait antérieurement l'objet d'une telle correction.

2E. Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-Vie dont le risque est supporté par eux

Conformément aux dispositions de la loi, ces placements sont évalués à la valeur de marché à la date de clôture et la variation de la différence entre cette valeur et le coût d'acquisition est imputée au compte technique de l'assurance-vie sous les postes de plus- ou moins-values non réalisées sur placements.

2F. Créances

Les créances sont inscrites au bilan au montant le moins élevé de la valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur sont déduites des postes d'actif concernés et ne sont pas maintenues si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2G. Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition sont intégralement pris en charge au cours de l'exercice où ils sont exposés.

2H. Provisions techniques

Les provisions techniques sont établies contrat par contrat en conformité avec les tables de mortalité et les taux d'intérêts réglementaires. La provision pour primes non acquises, calculée prorata temporis, est incluse dans la provision d'assurance-Vie.

2I. Provisions techniques relatives à l'assurance-Vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance

Ce poste comprend les provisions techniques constituées pour couvrir les engagements liés à la valeur des investissements effectués dans le cadre de contrats d'assurance vie dont la valeur est déterminée en fonction de placements pour lesquels le preneur supporte le risque.

2J. Provisions pour autres risques et charges

Des provisions pour risques et charges ont été comptabilisées afin de couvrir des charges ou des dettes probables ou certaines, nettement circonscrites quant à leur nature mais dont le montant ou la date de survenance sont encore indéterminés à la date d'établissement du bilan.

2K. Produits des placements alloués transférés du compte technique au compte non technique

Afin de donner une image plus correcte du résultat technique, la part des revenus des placements provenant d'actifs non représentatifs de provisions techniques a été réaffectée sur la base de calculs tenant compte le mieux possible de l'origine des produits et des charges y afférents.

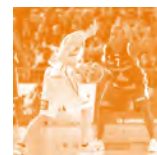
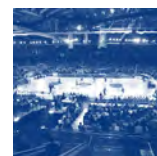
Note 3. Notes relatives à certains postes du bilan

3A. Terrains et constructions

Sous ce poste figure l'immeuble dit 'Clesseneck', 65, avenue de la Gare à Luxembourg, ainsi qu'un immeuble à Esch-sur-Alzette, 6, place de l'Hôtel de Ville. Alors qu'aucun des deux immeubles n'est utilisé par la Société elle-même, le dernier l'est en partie par LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances comme bureau régional. Les mouvements survenus sur ce poste au cours de l'exercice se présentent comme suit:

Valeur comptable au 01.01.2007	Entrées de l'exercice	Sorties de l'exercice	Corrections de valeur de l'exercice	Valeur comptable au 31.12.2007
3.473.459,47	0,00	0,00	86.208,40	3.387.251,07

A noter que les plus-values affectées aux terrains et constructions sur la base des dispositions de l'article 54 L.I.R. ont été reprises au passif du bilan sous la rubrique 'Postes spéciaux avec une quote-part de réserves', ceci conformément à l'article 32 de la loi sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances.



3B. Placements dans des entreprises liées et participations

Les entreprises dans lesquelles la Société détient au moins 25 % du capital sont les suivantes:

Nom et siège	Fraction du capital détenu	Capitaux propres au 31.12.2007 (EUR)	Résultat du dernier exercice (EUR)	Valeur comptable au 31.12.2007 (EUR)
AM BANN 3-5, S.A. 10, rue Aldringen L-1118 Luxembourg	50%	3.239.350,00	- 102.773,43	4.333.875,00

A noter qu'en vertu de l'article 95 de la loi du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances, les comptes annuels de AM BANN 3-5 sont inclus dans les comptes consolidés établis par LA LUXEMBOURGEOISE S.A.

3C. Autres placements financiers

Sous la rubrique «actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement» nous détenons des parts de SICAV et des actions de diverses sociétés luxembourgeoises et internationales.

Sous le poste «obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe» les titres d'émetteurs étatiques et d'organismes internationaux sont repris pour un montant total de EUR 341,7 millions.

Pour ce même poste, le montant de la différence positive entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition s'élève à EUR 4,55 millions à la clôture de l'exercice.

Des corrections de valeur sont constituées, pour la seule application de la législation fiscale en vertu de l'article 64,1e) de la loi sur les comptes annuels des entreprises d'assurances, pour un montant de EUR 11,04 millions.

3D. Placements

En fin d'exercice les éléments figurant sous cette rubrique avaient une valeur actuelle de EUR 649.092.865,86, qui se décompose comme suit:

Terrains et constructions	12.440.296,01
Placements dans des entreprises liées et participations	4.333.875,00
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	130.166.330,26
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	438.880.307,54
Prêts sur polices vie	514.393,26
Dépôts auprès des établissements de crédit	62.757.663,79

Les terrains et constructions ont été évalués en fin d'exercice sur la base d'une combinaison de la méthode dite 'du coût' et de celle dite 'du revenu'.

3E. Créances

Sous cette rubrique figurent des créances sur des entreprises liées pour un total de EUR 0,05 million.

3F. Capital souscrit

Le capital social est représenté par 3.000 actions.



3G. Autres réserves

Sous ce poste sont inscrites les réserves libres ainsi que la réserve pour impôt fortune. Conformément aux dispositions légales afférentes, le montant de EUR 1.340.000,00 affecté en 2002 à la réserve impôt fortune a désormais le caractère de réserve libre.

3H. Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

Le montant renseigné sous ce poste se compose des plus-values dégagées lors de la réalisation de certains titres, et qui sont fiscalement immunisées par le transfert ou dans l'attente d'un transfert sur des immobilisations acquises en remploi du prix de cession.

3I. Dettes

A la clôture de l'exercice les dettes envers les sociétés liées se chiffrent à EUR 1,14 million tandis que celles envers les sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation se sont élevées à EUR 0,04 million.

Il n'y a pas de dettes d'une durée supérieure à 5 ans.

Note 4. Notes relatives à certains postes du compte de profits et pertes

4A. Ventilation des primes d'assurance directe par groupe de produit (en milliers d'EUR)

Primes individuelles	56.473,90
Primes au titre de contrats de groupe	32.415,69
Primes périodiques	62.538,95
Primes uniques	26.350,64
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	31.482,25
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	53.267,00
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	4.140,34
Solde de réassurance	- 2.073,28

4B. Ventilation géographique des primes émises

Le montant total des primes brutes en assurance directe souscrites au Grand-Duché de Luxembourg s'élève à EUR 88,89 millions.

4C. Commissions

Le total des commissions payées aux intermédiaires d'assurance et afférentes à l'assurance directe s'élève à EUR 4,1 millions et est réparti entre les postes de frais d'acquisition et de frais d'administration.

4D. Effectifs

A la fin de l'exercice 2007, la Société a occupé 36 personnes, dont 6 à temps partiel.

L'effectif se répartit de la façon suivante:

Dirigeants: 7 Employés: 29

Les frais de personnel relatifs à l'exercice se décomposent comme suit: (en millions d'EUR)

Salaires et traitements	:	2,11
Charges sociales	:	0,34
dont pensions	:	0,09

4E. Rémunérations accordées aux membres du Conseil d'administration et aux dirigeants

a) Conseil d'administration: EUR 155.000,00 (7 personnes)

b) Dirigeants: EUR 652.216,55 (7 personnes en moyenne, dont 3 à temps partiel)





4F. Charges d'honoraires du cabinet d'audit

Le montant des honoraires au titre de contrôle légal des états financiers 2007 s'élève à EUR 31.000.

Note 5. Engagements hors bilan

En relation avec les contrats d'acquisitions d'actions dans des sociétés d'investissement, la Société est engagée irrévocablement à souscrire à une partie du capital social de ces entreprises à demande mais pour une limite maximale conclue contractuellement. Au 31 décembre 2007, les souscriptions de capital déjà effectuées sont indiquées sous 'Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement'.

A la même date, la Société est engagée pour un montant de EUR 3,78 millions en relation avec ces contrats d'acquisitions.



Photos: Roland MINY; Nicolas BOUVY (page 2);
Agence BLITZ (couverture)

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE
Société Anonyme d'Assurances

Siège social:
L-1118 LUXEMBOURG
10, rue Aldringen

Téléphone: 4761-1
Téléfax: 4761-420
email: groupeLL@lalux.lu
www.lalux.lu

R.C.S. Luxembourg: B31 036

